



Investissement productif : une déduction fiscale exceptionnelle

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 09/07/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 09/07/2019

Dans le but de soutenir l'investissement productif, vous pouvez bénéficier d'une aide fiscale exceptionnelle qui prend la forme d'un « suramortissement », sous réserve de respecter des conditions précises...

Suramortissement : pour qui ?

L'objectif. Afin de faciliter l'accès des entreprises aux outils de production qu'elles utilisent pour les besoins de leur activité, il a été décidé de soutenir l'investissement par la mise en place d'une mesure exceptionnelle d'aide fiscale qui s'applique pour les investissements, initialement réalisés avant le 14 avril 2017 (ou, à tout le moins, pour les biens commandés avant le 15 avril 2017), mais qui a fait l'objet de prorogation pour certains types d'investissements.

Une aide exceptionnelle...

{ABONNEZ-VOUS}

Suramortissement : pour les investissements productifs

Pour quoi ? Cette aide vise les biens acquis ou fabriqués avant le 15 avril 2017. Elle s'applique aux biens qui peuvent être amortis selon le mode dégressif et qui relèvent d'une des catégories suivantes.

Matériel et outillages...

{ABONNEZ-VOUS}